VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE

BERNARD VON SCHLEMMER VS. ARTHUR VON SCHLEMMER ET AL, No. 106526, Division "E" Cour Civile de District et la SUCCESSION DE MME. GENEVIEVE VON SCHLEMMER, No. 106021, Division "E," Cour Civile de District. Consolidées

MAGNIFIQUE AFFAIRE DE COMMERCE

SUPERBE BOULANGERIE,

Entièrement Équipée, Affaires en Cours, et Clientèle

No. 1560 AVENUE NORTH CLAIBORNE.

JEUDI, 29 JANVIER 1914.

A Midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 Rue Baronne.

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'honorable George H. Théard, juge de la susdite cour, daté du 4 décembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 632, borné par l'avenue Claiborne, rond point Claiborne, l'avenue St-Bernard, les rues Laharpe et Robertson et une allée, et mesurant quarante-huit pieds sept pouces (48' 7") de face à l'avenue Claiborne sur une première profondeur et face à une allée à l'arrière du marché, de quatre-vingt-neuf pieds six pouces (89' 6") et delà s'élargissant à angle droit vers l'avenue St-Bernard quatre pieds et quatre pouces (4' 4"), d'où une seconde profondeur de quarante-quatre pieds neuf pouces (44' 9") sur la ligne du No. 3 (trois), et sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Laharpe où elle a une première profondeur de quatorze pieds deux pouces et deux lignes (14' 2" 2''') sur la ligne perpendiculaire à la rue Claiborne, d'où une seconde profondeur sur une ligne oblique s'ouvrant vers la rue Laharpe de quatre-vingt-cinq pieds quatre pouces (85' 4") et quatre-vingt-quatre pieds cinq pouces (84' 5") sur les lignes arrières, qui sont aussi des lignes obliques, laquelle dite parcelle de terre est composée du lot No. 4 et du lot No. 5 B sur deux croquis par A. De Armas, député voyer de ville, du 11 juin 1887.

Une autre parcelle de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus, étant les parcelles arrières des lots 2, 3 et 4 du dit ilet 632, et mesure soixante-quatre pieds deux pouces (64' 2") à l'arrière des lots 2, 3 et 4, la dite ligne étant à une distance de cent dix pieds trois pouces (110' 3") de l'avenue St-Bernard et finissant à un point du côté de l'avenue Claiborne du lot No. 4 à une distance de cent onze pieds neuf pouces (111' 9") de l'avenue St-Bernard, sur une profondeur de soixante pieds (60') du côté de la rue Robertson et soixante (60) pieds du côté de l'avenue Claiborne, et mesurant soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") sur la ligne la plus proche de la rue Laharpe, la dite ligne de soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") commençant à une distance de cent soixante-dix pieds trois pouces (170' 3") de l'avenue St-Bernard sur le côté le plus proche de la rue Nord Robertson, et finissant à un point de cent soixante-onze pieds neuf pouces (171' 9") de l'avenue St-Bernard. Le tout comme il appert plus ou moins sur un croquis dressé par Frank H. Wedell, ingénieur de ville, le 10 mars 1899, annexé à un acte de vente devant John Watt Duffy le 26 juillet 1902.

Aussi une boulangerie, caisse enregistreuse, coffre-fort en fer, deux mulets, un cheval, harnais, quatre voitures de boulanger, deux tiburies, fours, et accessoires complets de boulanger, et autres articles nécessaires à la marche des affaires, le tout suivant inventaire enregistré, ainsi que la clientèle de la dite boulangerie.

Conditions — La moitié ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un ou en deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec sept pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement; la partie à crédit devant être garantie par le lien du vendeur, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité usuelles; acte de vente devant Arthur J. Peters, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acheteur devant assumer les taxes de 1914 en sus et en plus du montant de son enchère, et devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et les loyers et revenus appartiendront au vendeur jusqu'à la signature de l'acte de vente.

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.
Bureau, 437 Rue Carondelet.

déc—28jan—4,11,18,25,29

VENTES A L'ENCAN

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIARE.

VENTE EN PARTAGE.

Rose Jemison vs. Mme Matthew Hogan et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,560 — Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, 17 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 6 janvier 1914 et signé le 13 janvier 1914 dans l'affaire ci-dessus intitulée par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée, Division D, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine pièce ou parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Mary, Religieuse, Rousseau et St. Andrew, la dite parcelle de terre formant le coin des rues St. Mary et Religieuse et mesure suivant un plan par J. F. Braun, voyer, daté du 19 mars 1875, 53 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Ste Mary, 66 pieds 8 pouces 2 lignes de face vers la rue Religieuse, 65 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue Rousseau et 57 pieds 7 pouces 3 lignes à l'arrière et est composé des lots originaux Nos. 1 et 2 sur un plan en l'office de S. Magner, ancien notaire; les améliorations sont désignées par les Nos. 444, 448 et 450 rue Ste Mary, et comprennent un cottage double et un cottage simple de chaque côté. Le cottage double a trois chambres, eau et égouts; le cottage simple à l'eau de la ville. Près du fleuve et des presses de coton.

CONDITIONS — 1-3 ou plus comptant le solde s'il y en a en un et deux ans ou un an la partie a crédit devant être représentée par lien du vendeur et hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement avec toutes les clauses et provisions usuelles contre l'aliénation, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumer le paiement en entier des taxes pour l'année 1914 et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, tous les loyers dus devant être remis à l'acquéreur depuis l'acte de vente.

H. W. ROBINSON,
Avocat pour le demandeur.
jan—17,18,25fév—1,8,15,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

James Williams Watts vs. James Andrew Watts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,211 — Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 10 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 24 décembre 1913 et signé le 7 janvier 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre désignée par la lettre A du carré No. 96 du Second District de cette ville, étant borné par les rues Iberville, Bienville, Nord Remparts et Bourgogne, le dit lot commence à une distance de 64 pieds, 3 pouces, 9 lignes du coin de la rue Nord Remparts et Iberville et mesure 45 pieds, 4 pouces, 4 lignes de face à la rue Iberville sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Remparts de 126 pieds, 9 pouces sur la ligne la plus proche de la rue Bourgogne sur une première profondeur de 10 pieds, 9 pouces, 6 lignes de là sur une ligne courant vers la rue Remparts, 1 pied, 4 lignes, de là une seconde profondeur de 80 pieds, 9 pouces, 4 lignes, d'où sur une ligne courant vers la rue Bourgogne de 3 pouces, 2 lignes et de là une troisième profondeur de 8 pieds, 11 pouces, 2 lignes d'où une ligne courant vers la rue Bourgogne de 5 pouces, d'où une quatrième profondeur de 9 pieds, 9 pouces, 4 lignes d'où une ligne vers la rue Bourgogne de 1 pied, 2 pouces d'où une cinquième profondeur de 15 pieds, 10 pouces, 4 lignes à la ligne arrière de la dite propriété laquelle mesure 45 pieds, 1 pouce de palissade à palissade le tout comme il est démontré sur un plan de E. L. Eustis, député voyer de ville, daté du 16 octobre 1913, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No. 1033 rue Iberville et comprenant une spacieuse résidence en briques contenant environ 17 chambres, vestibules, bain, etc. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1914. Un placement qui augmentera de valeur à seulement un ilet du centre du détail de la rue du Canal.

CONDITIONS—Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant W. Morgan Gurley, notaire, au dépense de l'acquéreur.

D. B. H. CHAFFE et A. D. PRESTON,
Avocat. jan—10,17,18,25fév—1,8,10

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Amanda Moore Polite vs. John Polite, son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,770 — Division D — Au plus haut et dernier enchérisseur, le

Cottage Simple,

No 1928 RUE DELACHAISE

Entre Dryades et Rempart

A l'encan, le

MARDI, 17 FÉVRIER 1914

-A-

midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, Il sera vendu à l'encan à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 5 janvier 1914, et le signé en cour ouverte le 12 janvier 1914, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 8 de l'ilet, portant le numéro municipal 468, borné par les rues Delachaise, Dryades, Foucher et Ramparts, le dit lot mesure comme suit: 28 pieds, 10 pouces et 3 3-5 lignes de face à la rue Delachaise, sur 102 pieds, 9 pouces et 4 9-20 de ligne de profondeur sur la ligne du côté du lot No. 7, 101 pieds, 8 pouces et 3-10 de ligne de profondeur, sur la ligne du côté No. 9, et 28 pieds, 10 pouces et 1-3 de ligne de large en arrière, le tout suivant croquis dressé par L. W. Brown, voyer, daté du 3 avril 1886, et joint pour référence à un acte passé devant M. T. Ducros, notaire, le 8 avril 1886. Les améliorations consistent à un cottage simple contenant galerie, quatre chambres, etc., connu par le numéro municipal 1928 rue Delachaise.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère, les taxes pour l'année 1914. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Jos. Sinai, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & LATTER,
Encanteurs.
jan—16,18,25fév—1,7,8,15,17

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

D. P. Curren vs. H. L. Beasman.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 61,507 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de la Nouvelle-Bâtisse de Cour, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le VENDREDI, 30 janvier 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un piano, un tabouret.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
jan—19,25,30

VENTES A L'ENCAN.

Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.
PLACEMENT LUCRATIF.

Cottage simple, 2820 rue Philip, entre les rues Clara et Willow.
Cottage double, 2801-2803 avenue Jackson, coin Willow.
Cottage double, 2920-2922 rue Philip, entre les rues Willow et Claiborne.
Cottage simple, 1416 rue Willow, entre Melpomène et Thalia.
Cottage simple, 2824 rue Premiere, entre Claiborne et Derbigny.
Cottage double, 2216-18 rue First, entre Franklyn et Liberté.
Cottage simple, 2819 rue First, entre Willow et Clara.
Cottage double et écurie, 2301-11-13 rue Claiborne, entre Jackson et First.
2 Deux doubles cottages, 2213-15-17-19 rue Philip, entre Franklin et Liberté.

JEUDI, LE 12 FEVRIER 1914 A MIDI, A la bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, succession de Frederick Weinkemmerer et Jennie Weinkemmerer, son épouse.

Cour Civile de District, Division A, Nos. 106,889 et 98,489.

Par Ernest A. Carrere, encanteur, bureau 806 rue Perdido, Jeudi le 12 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, par vertu et en obéissance d'un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 19 décembre 1913, et jugement signé en cour ouverte le 6 janvier 1914, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

1. Un lot de terre avec toutes les améliorations, droits, voies et servitudes, dans le quatrième district de cette ville, dans le carré 391, borné par Philip, First, Clara et Willow, désigné comme le lot 15 et mesure d'après le croquis de Pecquet et Crampon, arpenteurs, vingt neuf pieds, quatre pouces et deux lignes, de la devanture sur la rue Philip par une profondeur de quatre vingt onze pieds et neuf pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées comme 2820 rue Philip, et comprennent un cottages simple couvert d'ardoises, retiré, 3 chambres, galeries, hangars, etc., eau de la ville.

2. Un lot de terre avec toutes les améliorations, droits, voies et servitudes, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet 398, borné par Jackson, Willow, Josephine et Claiborne, mesurant trente pieds de front sur l'avenue Jackson par quatre vingt douze pieds de profondeur entre lignes parallèles, suivant un plan dressé par C. Uncas Lewis, député arpenteur de la ville, daté du 30 décembre 1908 annexé à un inventaire de la succession d'Elisabeth Singer devant John Bassich, Jr., notaire, le dit lot est désigné par la lettre A et forme le coin de l'avenue Jackson et Willow, étant de largeur et de façade entière sur la rue Jackson de trente pieds par quatre vingt douze pieds sur la profondeur d'un lot désigné par le numéro 8 sur un croquis dans l'office de S. Magner, ancien notaire, daté du 8 février 1868, de l'ilet 398 mesurant originairement 30 pieds de face à l'avenue Jackson, sur 115 pieds, 3 pouces et 4 lignes en profondeur, formant le coin des rues Jackson et Willow, les améliorations comprennent, un double cottage en bois, couvert en ardoises, 4 chambres, hangars, etc., connexions d'eau et d'égouts de chaque coté et sont connus comme Nos. 2801 et 2803, avenue Jackson.

3. Un lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies et servitudes, dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Philippe, First, Willow et Claiborne, désigné comme lot No. 13, suivant un croquis dressé par P. A. D'Hemcourt, ancien député voyer de ville, en octobre 1869, en possession de Edward Burke, un ancien propriétaire. Une copie est annexée à un acte devant William Barnett ancien notaire, le 20 Juillet, 1896, suivant lequel il mesure 32 pieds de face à la rue Philippe, la même largeur en arriere, sur une profondeur de 91 pieds, 8 pouces, entre lignes parallèles, le tout en mesures américaines. Les améliorations sont désignées par les Nos. municipaux, 2920 et 22, rue Philippe, et comprennent un cottage double en bois et couvert d'ardoises, ayant 4 chambres et hangar de chaque côté.

4. Un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, dans le premier district de cette ville dans l'ilet No. 420, borné par les rues Willow, Clara, Melpomene, et Thalia, mesurant 32 pieds de face à la rue Willow, sur 91 pieds, 10 pouces, et 7 lignes de profondeur entre lignes égales et palallèles. Les améliorations comprennent et sont désignées par le No. 1416, de la rue Willow, un cottage simple en bois, couvert en ardoises, 4 chambres, hangars, etc., eau de ville.

5. Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, dans le quatrième district de cette ville, ilet 411, borné par les rues First, Seconde, Claiborne et Derbigny, lesquels lots sont désignés par les Nos. 16 et 17 suivant plan de L. H. Pillé député voyer de ville, daté du 13 avril, 1859, déposé en l'office de E. Bouny, ancien notaire, et mesure chacun 32 pieds de face à la rue First sur une profondeur de 160 pieds et 6 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No. 3024, rue First, et comprennent un cottage simple en bois, de 3 chambres avec hangar.

6. Un lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies, servitudes, dans la quatrième district de cette ville, dans l'ilet No. 316, borné par les rues Premiere, Seconde et Liberté et Saint-David, désigné par le No. 5 sur un croquis par E. Pillé voyer, daté du 22 mars 1890, annexé à un acte devant Marcel Ducros, ancien notaire, le 23 avril 1890, se trouvant à une distance de 120 pieds du coin de la rue First et Saint-David, et mesure 30 pieds de face à la rue First, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 2216-18 rue First, et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises 4 chambres de chaque coté, hangar, etc.

7. Un lot de terre avec toutes les améliorations et tous les droits, voies et servitudes, dans le quatrième district de la ville, dans l'ilet 391, borné par First, Philippe, Clara et Willow, lequel mesure 29 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue First par 91 pieds, 9 pouces de profondeur. Les améliorations sont désignées par le No. 2819 rue Premiere, et comprennent une résidence en bois, 4 chambres, eau de la ville, hangar, etc.

8. Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, servitudes, etc., dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet 412, borné par Claiborne, Derbigny, First et Jackson. Les dits lots sont désignés par les Nos. 1 et 2 sur un croquis dressé par George de Armas, daté du 11 mars 1895, lesquels lots mesurent, suivant le dit croquis annexé à un inventaire de la succession de Adam Haskaner, mesurant chacun, 30 pieds, 7 pouces, de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 124 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent et sont désignées par les Nos. 2301-11 et 13 rue Claiborne, le No. 2301 est une écurie à deux étages ayant 15 stalles, grenier à foin, etc.; les Nos. 2311-13 comprennent un double cottage en bois couvert en ardoises, trois chambres de chaque côté, etc.

9. Deux lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, toutes les voies, droits, servitudes, dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Philippe, Liberté, Franklin et Jackson, désigné comme lots Nos. 5 et 6 et mesurant chacun 27 pieds, 10 pouces, de face à la rue Philippe, sur 116 pieds, 8 pouces et 5 lignes de frofondeur entre lignes parallèles. Le bâtisses sur ces lots ont été construites sans égard à la ligne de démarcation des dits lots, le tout duquel est démontré sur un croquis daté du 26 juin 1907, par G. D. de Armas, député voyer de ville et annexé à une copie du titre, les améliorations sont désignées par les Nos. 2213-15-17-19 rue Philippe, 2213-2215 est un cottage double en bois couvert d'ardoises, à un étage et deux étages à l'arrière, retiré, contenant quatre chambres de chaque côté, hangar, etc.; 2217-19, un cottage double en bois, couvert d'ardoises, contenant trois chambres de chaque côté, hangars, etc.

Condition — La moitié ou plus, ou tout comptant, au choix de l'acquéreur, le solde s'il y en a un devra être garanti par une hypothèque et billet avec lien du vendeur payable un an après date, portant 7 pour cent d'intérêt, depuis la date jusqu'au paiement, et toutes les clauses de sécurité usuelles.

VENTES A L'ENCAN.

Par ERNEST A. CARRERE.

Actes de vente au frais des acquéreurs devant Jean Bassich, Jr., notaire; 10 pour cent de dépot au moment de l'adjudication, ne portant pas d'intérêt.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
JOHN BASSICH, Jr., et O. WOODVILLE, Avocats.
jan 11,18,25—fev 1,8,12

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE PLACEMENT EN DOUBLE COTTAGE ET LOTS POUR BATIR, SITUE DANS LE SIXIEME DISTRICT.

Nos. 4818-20 rue Chestnut, cottage double, contenant 4 chambres de chaque côté, bains, eau et égouts.

Nos. 1028-30 rue Bordeaux, double cottage contenant 4 chambres de chaque côté, connexions d'eau et d'égouts.

Succession de Wilson Davenport.
No. 106,979, Cour Civile de District, Division D.

Par Ramsey et Danziger, C. A. Ramsey, encanteur, 341 rue Carondelet — Le Jeudi, 12 février 1914, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera offert à l'encan, en vertu et conformément à un ordre daté et signé du 9 janvier 1914, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et qui m'a été addressée, la propriété suivante décrite à savoir:

Premier — Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et advantages qui en dépendent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Bordeaux, Camp et Lyon, le dit lot désigné par la lettre A, et mesure suivant un croquis de Wolter D. Seghers, D. V. V., daté du 6 janvier 1914, 30 pieds de face à la rue Chestnut, sur une profondeur et face à la rue Bordeaux de 90 pieds.

Second — Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses, etc., situé dans le même ilet comme il est premièrement décrit, le dit lot désigné par la lettre B, sur le croquis précité de Wolter D. Seghers, et mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 90 pieds entre lignes égales et parallèles.

Trois—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet, que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre C sur le croquis précité de Seghers, lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Quatre — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.; situé dans le même carré que la propriété premièrement decrite, désigné par la lettre D, sur le croquis précité de Seghers, lequel dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut, sur 90 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Cinq — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre E, sur le croquis précité de Seghers, lequel dit lot mesure 30 pieds, 6 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un splendide double cottage contenant 4 chambres de chaque coté, et bâtisses extérieures, etc.

Six — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilot que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre F, sur le plan précité de Segbers, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un splendide cottage, contenant 4 chambres et bâtisses dans la cour.

Sept — Un certain lot de terre ainsi que tous les droits, voies, privilèges et servitudes, etc., situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Camp et Chestnut, lequel dit lot est désigné par la lettre J, sur un croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 4 septembre 1894, annexé à un acte de vente passé devant H. C. Leake, notaire, le 21 mai 1895, et mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Austerlitz, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions — La moitié ou plus, comptant; le solde, s'il y en a'un, en un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur; la partie à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intéret par an, depuis la date de l'adjudication, jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien du vendeur, sur la propriété vendue, et le pacte de non-aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès; la dite propriété devant être assurée par acheteur et la police d'assurance transférée au porteur des billets; l'acquéreur devant payer en sus et en plus de son enchère, toutes les taxes de la dite propriété dues et exigibles pendant l'année 1914, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant Wm. Renaudin, notaire, et faire un dépot de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

JEWELL A. SPERLING, Avocat.
Jan 11,18,25—fev 1,8,12

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John J. Murray

No. 106,551 Cour Civile de District Division B

Cottage Simple

No. 2620 RUE PALMYRA

Le Mercredi 18 Février 1914

A la People Auction Exchange 334 Rue Carondelet à midi

En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, signé le 2 janvier 1914, moi, Peter Gallagher, encanteur, dument autorisé je vendrai la propriété suivante à la People's Auction & Real Estate Exchange, au No. 334 rue Carondelet, à midi:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No. 583, lequel est borné par les rues Palmyra, Dorgenois, Banks et Broad, et désigné par la lettre B sur un plan de Pillé, voyer, daté du 7 mars 1911, annexé à un acte devant Arthur Léopold, notaire, le 28 mars 1911, suivant lequel dit plan le dit lot mesure 18 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Palmyra sur 100 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — Comptant; acte de vente devant E. W. Flynn, au frais de l'acquéreur; l'acheteur devant payer les taxes de 1914. JULES A. GRASSER,
jan—15,18,25fév—1,8,15,18 Avocat.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte annuel présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, Avocat.
Jan—17,21,26

Par EDOUARD C. CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SUCCESSION

POSITIVEMENT AU PLUS HAUT ENCHÉRISSEUR

Placement de Rapport

COTTAGE DOUBLE

1934-36 Rue Perdido coin Rue Bolivar

Immeuble double en briques à deux étages

1601-03 Rue Baronne coin Rue Terpsichore

COTTAGE DOUBLE

1128-30 Rue Bourgogne entre les rues Ursulines et Hôpital

Le MERCREDI 11 FÉVRIER 1914 À MIDI

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES 311 RUE BARONNE

SUCCESSION DE MME MARIE BERNICHAN.
No. 105.094 Cour Civile de District. Paroisse d'Orleans, Division "A."

Par Edouard C. Carrere, encanteur, Bureau 806 rue Perdido—Le 11 février 1914, à midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé du 6 janvier 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Paroisse d'Orléans. Division "A," je procéderai à la vente à l'encan de la propriété suivante décrite à savoir:

Premier. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent; situé dans le premier district de cette ville désigné comme lot numéro un dans l'ilet 474, borné par les rues Perdido. Bolivar. Bertrand et Poydras. sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis député voyer de ville, daté 18 février 1905 et annexé à un acte passé devant F. D. Charbonnet notaire en cette ville de 14 Mars 1905; suivant lequel dit plan le dit lot forme le coin des rues Perdido et Bolivar et mesure vingt neuf pieds, trois pouces de face à la rue Perdido sur soixante dix pieds en profondeur et face à la rue Bolivar. La dite parcelle de terre est formée de la plus grande partie du lot A.

Les améliorations comprennent un double cottage en bois, couvert en ardoises, 4 chambres. etc., de chaque côté.

Second. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent. situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borne par les rues Baronne, Dryades, Terpsichore et Euterpe, et mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de quatre vingt quatre pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles formant le coin des rues Baronne et Terpsichore.

Les améliorations consistent en un immeuble double en briques à deux étages, 16 chambres bain galleries entièrement tapissé connexions d'eau, de gas, et d'égout loué à bail jusqu'au 30 septembre 1914.

Trois. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville dans l'ilet No. 83 borné par les rues Bourgogne, Hopital Ursulines et Dauphine et mesure en mesure Française trente pieds de face à la rue Bourgogne et quatre vingt neuf pieds en profondeur borné d'un côté par la propriété de J. Ollie ou ayant droit et sur l'autre côté par la propriété de Marie Louise Quinons ou ayant droit.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant dix chambres, connexions d'eau et d'égout.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de l'année 1914 et pour les actes de ventes qui seront passés devant Robert Legier, notaire. Dix pour cent de dépot requis au moment de l'adjudication à valoir sur le montant de la vente.

EDOUARD C. CARRERE, Encanteur.
LEGIER & GLEASON ET ANDRE LAFARGE, Avocats.
jan11,18,25—fev1,8,11

Par ERNEST A. CARRERE. — Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

POSITIVEMENT AU DERNIER ENCHÉRISSEUR

UNE RÉSIDENCE ATTRACTIVE À DEUX ÉTAGES

SUR DEUX LOTS

2336 RUE OCTAVIA COIN DE LA RUE ROBERTSON

LA RUE OCTAVIA EST PAVÉE

Lot arrière faisant face à la rue Robertson

30 x 151

LE JEUDI 29 JANVIER 1914 À MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Succession de Mme Marie Reynolds O'Connor.

No. 106,700 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

Par ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — JEUDI, 29 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre daté et signé du 24 décembre 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et qui m'a été adressé, je procéderai à la vente à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façon, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 612, borné par les rues Joseph, Octavia, Freret et S. Robertson, désigné par les numéros 12 et 13 sur le plan du dit ilet par S. G. DeLisle, voyer, daté du 6 juin 1898, et annexé à un acte de vente passé devant Benjamin Ory, notaire, daté du 17 mai 1899. Suivant le dit plan les dits lots s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent chacun trente (30) pieds, trois (3) pouces de face à la rue Octavia, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No. 13 forme le coin des rues S. Robertson et Octavia.

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No. 612, borné par les rues Joseph, Octavia, Freret et S. Robertson, désigné par le numéro 11 sur un plan du dit ilet par S. G. DeLisle, voyer, daté du 6 juin 1898, et annexé à un acte de vente passé devant Benjamin Ory, notaire public, daté du 7 mai 1898, le dit lot No. 11 est immédiatement à l'arrière des lots numéros 12, 13, 14, 15 et 16 sur le dit plan et commence à une distance de cent vingt (120) pieds du coin de la rue S. Robertson et Octavia et mesure trente (30) pieds de face à la rue S. Robertson sur une profondeur de cent cinquante et un (151) pieds et trois (3) pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple retiré à deux étages, vestibule, salon, boudoir, salle à manger, cuisine, quatre chambres à coucher avec alcôves, bain, gaz, éléctricité, eau et égouts.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans ou d'un deux et trois ans à l'option de l'acquéreur la partie à crédit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non alienendo et toutes les autres clauses de sécurités usuelles et dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues sur la propriété et exigibles en 1914. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en compte de vente acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Wynne G. Rogers.

MARTIN H. MANION, ESQ., Avocat.
ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
déc—28jan4,11,18,25,29

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simple et double du Premier District. Admirablement situés.

Succession de Thomas F. Scullin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 99,096 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, Encanteur; Bureau, 339, rue Carondelet. JEUDI, 5 FEVRIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 26 décembre 1913 de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. — Le joli cottage élevé No. 1330, rue du Camp, sur un certain lot ou parcelle de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Melpomène et Thalia, mesurant en mesure américaine trente-cinq pieds et huit pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes; laquelle dite parcelle de terre est la partie la plus proche à la rue Melpomène des lots Nos. Trois et Quatre sur un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer de ville, le 9 novembre 1847, et deposé dans les archives de Jules Mossy, ancien notaire, acquis par Thomas F. Scullin, décédé, par achat des héritiers d'Anna Crawford, suivant acte devant Abraham Goldberg, notaire, daté du 13 mars 1909 et enregistré dans le registre du bureau des transferts, No. 211, folio 763. Il a connexions d'eau et d'égouts et autres commodités. A une faible distance du centre des affaires. Bonne affaire de placement.

2ème. — Le cottage simple en bois à un étage, 1432 rue Melpomène, sur un certain lot de terre, ainsi que tous les droits, voies, etc., qui en dépendent ou qui y appartiennent le quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Prytania et Coliseum (ou Camp), mesurant en mesure américaine vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de face à la rue Melpomène, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-trois pieds, onze pouces et trois lignes; laquelle dite propriété forme la partie arrière de deux lots de terre mesurant trente pieds, sur cent-vingt pieds chacun, mesure française, et faisant face à la rue Prytania. Acquise par Thomas F. Scullin, décédé, par achat de la Dryades Building and Loan Association, suivant acte devant H. L. Loomis, Jr., notaire en cette ville, daté du 28 juillet 1903, enregistré dans le livre des transferts 189, folio 543. Dans un bon voisinage, et toutes les commodités.

3ème. — La moitié indivis d'une certaine parcelle de terre située dans l'ancien faubourg Lacourse de cette ville (actuellement Premier District), dans le carré ou ilet compris entre les rues Prytania, Melpomène, Terpsichore et Coliseum, et étant la moitié du lot de terre désigné par le No. Soixante-huit sur un plan du dit faubourg; la dite portion de terre mesure, en mesure française, trente pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur en mesure américaine de cent pieds. Le dit lot est maintenant désigné par le No. 18 du carré No. 193. Acquis par Thomas F. Scullin, décédé, et Mary Francis Scullin par achat de Veuve Thomas Scullin, suivant acte devant Robert P. Upton, daté du 20 avril 1894, enregistré du bureau des transferts 151, folio 356. Les améliorations comprennent un cottage double à deux étages, en bois, portant les Nos. 1504 et 1506 rue Prytania.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer en sus et en plus du prix de l'adjudication, les taxes exigibles en 1914. Dix pour cent de dépôt sur le montant de la vente sera requis au moment de l'adjudication. Actes de vente devant H. L. Loomis, Jr., notaire, au frais des acquéreurs.

JOSEPH F. WALTON, Avocat.
jan 4 11 18 25—fév 1 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Antonia A. Bordelois

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 93,552 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edgar Grima, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ALFRED GRIMA, Avocat.
jan—22,26,31

Succession de Hypolite P. Touzet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,975 — Division A.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Regouffre, veuve de Hypolite P. Touzet, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
jan—16,20,25

Succession de Thomas Dillard, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,139 — Division E — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, à présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Dillard, Sr., décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
jan—16,20,25

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Salaun vs. Consolidated Realty and Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 105,918—Div. B—Contenu d'un bureau, 725-31 Bâtisse Audubon, consistant en machine à additionner avec pied, duplicateur à circulaires, machines à écrire Underwood et L. C. Smith, classeur en acier, classeur à tiroir bureau droit, bureau pour machine à écrire, et chaises, table de travail, table en chêne, chaises tournantes, chaises et divers autre articles suivant inventaire enregistré en mon bureau, No. 322 rue Baronne, le MERCREDI, 28 janvier 1914, il sera vendu à l'encan à 11 h. du matin par LEONARD STERN, encanteur, dans le bureau, No. 725-731 Bâtisse Audubon, en vertu d'un ordre de cour signé le 5 janvier 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.
MEYER S. DREIFUS,
Receveur.
LEGIER & GLEASON,
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats. jan—17,18,25,28

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wesley R. Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,239 — Division A — 40.09 acres dans la paroisse De Soto, Lne., à l'encan, JEUDI, 29 janvier 1914. Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier 100,239, dans l'affaire de la succession de Wesley R. Butler, le dit ordre daté et signé du 15 janvier 1914, et adressé à J. L. Onorato, encanteur de cette paroisse, je vendrai à l'encan, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, Lne., le JEUDI 29 janvier 1914, la propriété foncière suivant inventaire en mon bureau.

Le quart sud-ouest du quart nord-ouest de la section treize (13) du territoire douze (12) étendue treize (13) ouest dans la paroisse de De Soto, Louisiane, contenant 40.09 acres.

CONDITIONS — Comptant; acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Charles Denechaud, notaire. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et déposer au moment de l'adjudication 20 pour cent (ne portant pas d'intérêt ni de pénalité) du prix d'achat ave[c]

Encanteur.
820 rue Commune.
JOHNSTON ARMSTRONG,
WM. WINANS WALL,
Avocats pour le demandeur.
jan—18,25,29

Par C. A. TESSIER & SON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

Stock en marchandises, meubles de bureau, mulets, charettes, machine à additionner, caisse enregistreuse, machine à écrire, vins cordiaux, grape juice, whiskey, rhum, sirops, bitters, vins, Sauterne, champagne domestique, bières, Stout, Genièvre, rhum, etc., etc.

French American Wine Company, Ltd., vs. Purity Valley Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,510—Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, 29 janvier 1914, à 10 h. 30 du matin, dans le local, 719 rue Royale, coin de la rue Orléans, et immédiatement après dans le local 630 rue Royale, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 15 janvier 1914 de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Tout le stock en marchandises de la Purity Valley Company, et aussi les meubles de bureau, charettes, mulets, harnais, etc.; le tout suivant inventaire enregistré.

Conditions — Comptant

CHARLES STROUDBACK,
Receveur.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
Avocats pour le receveur.
jan—18,26,28,29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Ann Clark, veuve de James Donaldson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106.686 — Division C — Attendu que Armstrong Donaldson, à présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres exécuteur dative testamentaire dans la succession de Mary Ann Clark, veuve de James Donaldson, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
L. R. HOOVER, Avocat.
jan—23,27fév—1er